

## **Renforcement de l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (THT)**

Enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique

### **Examen des dossiers d'enquête**

#### **1. Les raisons données pour démontrer l'utilité publique du projet sont inexactes, incomplètes et trompeuses.**

##### a. Sur les chiffres

-« les consommations sont en croissance » :

**FAUX** : la production d'électricité **stagne depuis dix ans** (542 MWh en 2009 pour 541 MWh en 2000\*)

-« le besoin d'augmenter les capacités d'échanges est largement établi depuis de nombreuses années... ».

**FAUX** : les chiffres disent le contraire, **les échanges diminuent depuis huit ans** : Le **solde des échanges extérieurs** physiques d'électricité diminue de façon quasi continue depuis le pic exceptionnel de 2002, où il a atteint 77 TWh, pour tomber à 26 TWh en 2009. Il faut remonter à 1986 pour retrouver un solde inférieur.\*

-« Il faut enfin noter que, si le solde global des échanges annuels est **exportateur** dans le sens France vers Espagne, les échanges ont lieu tout au long de l'année dans les deux sens (5,7 TWh dans le sens France vers Espagne et 3 TWh dans le sens Espagne vers France en 2008, respectivement 5,3 TWh et 3,8 TWh en 2009, le niveau des échanges Espagne vers France étant en **croissance régulière**).

**Faux** : les chiffres sont de 4,5 et 1,6 pour 2008, 3,9 et 2,3 pour 2009 et 1,9 et 3,2 pour les 12 derniers mois connus.\*\*

**Le total des échanges est en diminution** et le solde avec l'Espagne s'est effondré jusqu'à **devenir largement importateur** sur les 12 derniers mois

Dans les échanges entre les 2 pays globalement en diminution, c'est aujourd'hui **la France qui est importatrice d'électricité espagnole** (dont 20% est d'origine éolienne)

\*source : Commissariat Général au Développement Durable, bilan énergétique pour la France en 2009 publié en juin 2010

\*\*source : statistique du commerce extérieur de la France

b. Sur l'approbation soit-disant sans réserve du conseil Européen.

Le Conseil européen de l'énergie du 25 novembre 2002 a classé le projet d'interconnexion France-Espagne comme « **Projet Prioritaire d'Intérêt Européen** »

La référence est lointaine et il manque les informations sur les initiatives récentes de l'UE dans ce domaine, par exemple :

- ✓ Extrait des conclusions du Conseil Européen du 31 mai 2010 :

*"Le Conseil*

*(...)*

*PREND ACTE de l'intention de la Commission d'affiner et de présenter au Conseil les actions qu'elle propose de mener, notamment grâce à l'initiative phare dans le domaine énergétique intitulée "Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources", ainsi qu'au paquet "infrastructures du secteur énergétique" qui sera établi prochainement afin de **revoir la politique des réseaux énergétiques transeuropéens** à la lumière du rapport sur la mise en oeuvre des RTE-E, comme l'a demandé le Conseil européen en mars 2009;(...*

*SALUE l'intention de la Commission de présenter, sur la base de cette consultation, **une communication qui décrira la future stratégie énergétique pour la période 2011-2020;***

*INVITE la Commission à présenter cette communication dans un délai suffisant (...), **afin que ce plan puisse être entériné par le Conseil européen en mars 2011.**"*

- ✓ Extraits du rapport sur l'avancement de la création du marché intérieur du 10 mars 2010

**C. SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT**

*(...)Dans le cadre de son exercice de surveillance, le comité pour les échanges transfrontaliers d'électricité examine l'adéquation à court terme de l'offre d'électricité. Selon l'analyse, on considère que **dans la plupart des pays, les équilibres production/charge sont généralement adéquats pour garantir la sécurité des activités du réseau dans des conditions normales.***

c. Sur l'affirmation d'une conséquence bénéfique sur les prix à l'usager

*"La nouvelle ligne, en offrant une capacité d'échange accrue, permettra de rendre les marchés plus compétitifs et lissera les prix de l'électricité vers une valeur globalement plus basse au bénéfice de l'ensemble des consommateurs européens."*

Le constat concernant la libéralisation du prix de l'électricité pour les industriels a été fait : Le prix pour les industriels français a **augmenté**.

**Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement pour les particuliers.**

## 2. L'analyse environnementale, l'étude des impacts et les mesures compensatoires envisagées.

À partir de l'analyse environnementale présentée, l'étude des impacts doit être complétée, en particulier sur les conséquences que pourraient subir les habitants concernés :

Par l'extension très importante du poste de Baixas (10 ha annoncés)

Par le passage de la ligne enterrée dans des zones dont la vocation est d'accueillir de l'urbanisation (Le Soler...)

Par un tracé de tunnel qui n'est pas optimisé par rapport aux habitations existantes.

Les mesures compensatoires sont insuffisantes et ne sont pas de nature à rassurer les riverains touchés directement par le tracé.

### L'avis d'Europe Ecologie – Les Verts Pays Catalan

Un interconnexion électrique nouvelle entre la France et l'Espagne est un moyen mis à disposition des politiques énergétiques française et espagnole, dépendantes de la politique Européenne.

Les dossiers préalables aux trois DUP que sollicite le Maître d'Ouvrage établissent sans ambiguïté que ce moyen vise à faciliter la libéralisation du prix de l'électricité, l'abandon des possibilités de sa régulation et le développement de l'offre d'électricité, notamment d'origine nucléaire.

Les arguments se basent sur un contexte européen et français de l'énergie qui a aujourd'hui très largement évolué, ce qui les rend pratiquement sans valeur.

Par ailleurs la proximité de l'adoption d'une nouvelle stratégie énergétique européenne pour 2020 et 2050 au printemps 2011 va éclairer d'un jour nouveau les priorités d'investissement.

Dans ces conditions, **les dossiers ne démontrent pas l'Utilité Publique du projet**, dont les conséquences seront négatives pour le consommateur tout en apportant des nuisances aux riverains.

**L'énergie n'est pas une marchandise ordinaire, tout investissement dans une infrastructure nouvelle ne peut se concevoir sans une politique européenne et nationale vertueuse assurant l'Utilité Publique de son utilisation.**

### Conclusion

Pour toutes ces raisons, **Europe Ecologie – Les Verts Pays Catalan demande à la Commission d'Enquête de rendre un avis défavorable** pour chacune des trois enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique concernant la partie française de l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (THT)